



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA
 Séance du lundi 4 décembre 2023**

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal : 27 novembre 2023</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération : 11 décembre 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi quatre décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.</p> <p><u>Absent</u> : KOCIOL Guillaume.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : FOURNIER Christophe</p>
<p><u>Objet</u> : Approbation du rapport de la CLECT</p>	

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à Terre d'Émeraude Communauté, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées en 2023, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 20 septembre 2023.

De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire,
 Robert BONIN